

CHARTE DE FORCALQUIER POUR LA COHESION ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Dans le cadre du débat public *ImPACtons !*, 40 personnes (agriculteurs, représentants d'organismes publics, privés, associatifs et syndicaux, citoyens) ont participé à une réunion de travail, ouverte à tous, le 30 septembre 2020 à Forcalquier, sur le thème « Cohabiter dans les campagnes ? ». Les participants ont écrit la présente charte, à partir de l'expérience locale du bassin de Forcalquier, afin qu'elle serve de base de questionnement pour tous les territoires ruraux, au moment de définir leur politique de développement rural. Les « questions à se poser » et les « points de vigilance » qui composent ce document doivent permettre d'orienter les financements de la PAC pour assurer une meilleure cohésion rurale.

Thème 1 : Foncier et vocation des terres (transmission, urbanisation, acquisition, etc.)

Question à se poser : Comment protège-t-on les terres agricoles en quantité suffisante pour nourrir le

bassin de vie et au-delà, et favoriser la transmission?

Points de vigilance : Ne pas urbaniser les terres agricoles.

Les collectivités doivent assurer la compensation agricole (par exemple : 1 hectare urbanisé

compensé par 2 hectares de bonne terre agricole remis à l'agricole)

Question à se poser : Comment freiner la course à l'expansion de la taille des exploitations ?

Points de vigilance : Rentabilité des exploitations — protection de la biodiversité — protection de la production

agricole française

Privilégier les actifs agricoles, plutôt que les surfaces primées

Question à se poser : Quelle définition de l'actif agricole dans la PAC pour éviter la disparition des

terres agricoles (artificialisation, friches, cession de parts de société)

Question à se poser : Comment la PAC peut sécuriser le revenu sans créer de rente (nécessité de

plafonnement) pour sécuriser la vocation des terres agricoles

Point de vigilance : Accès au foncier





Thème 2 : Gestion et préservation des ressources (eau, paysage, fertilité, biodiversité, etc.)

Question à se poser : Comment gérer les ressources en maintenant l'équilibre économique ? Jusqu'où

peut-on aller?

Points de vigilance : Sur le prix à payer

L'agriculteur chercheur à la ferme, confronté à la difficulté technique et économique, et aussi

comme faisant partie intégrante d'un programme de recherche

Question à se poser : La connaissance actuelle des ressources naturelles permet-elle une meilleure

gestion, valorisation et préservation?

Point de vigilance : Distinguer les ressources naturelles et les ressources disponibles pour l'activité

Thème 3:

Alimentation et territorialisation (débouchés, labels, santé, etc.)

Question à se poser : Quelles formes de structuration de filières (coopératives, magasins de

producteurs, restauration collective à travers le projet alimentaire territorial...)

quand le marché local tend vers la saturation?

Point de vigilance : Le coût des productions locales pour les acheteurs

Question à se poser : Quels outils en amont pour améliorer la production et la valorisation locale (par

exemple conserverie, légumerie, au format collectif)?

Point de vigilance : Coût élevé de l'investissement et du fonctionnement pour le producteur

Thème 4 : Développement rural (vie sociale, culturelle, aides publiques, démographie, etc.)

Question à se poser : Comment favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ?

Point de vigilance : Rééquilibrer les critères d'attribution des aides en faveur de la création d'emplois (et moins

en faveur des surfaces)

Question à se poser : Comment développer le lien social en milieu rural ?

Points de vigilance : Faire « avec » plutôt que « pour » le gens (ex : le programme LEADER n'est pas assez connu,

il est nécessaire que le plus grand nombre s'en empare)

Maintenir les services publics de base

Question à se poser : Quelles aides publiques pour le développement rural ?

Points de vigilance : Délégation de la gestion des mesures du développement rural aux territoires

Généraliser la gouvernance citoyenne de tous les dispositifs (à partir de l'expérience de

gouvernance publique / privée des GAL)

Mieux définir les bénéficiaires (ICHN, PAC, pour les agriculteurs actifs...)

Maintenir les enveloppes sur les mesures rurales existantes (diversification des activités,

patrimoine rural, etc.)



